



Distr. générale
16 septembre 2016

Français
Original : anglais



Programme des Nations Unies pour l'environnement

Vingt-huitième Réunion des Parties au Protocole
de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent
la couche d'ozone
Kigali, 10-14 octobre 2016

Ordre du jour provisoire annoté

I. Segment préparatoire (10-12 octobre 2016)

Point 1

Ouverture du segment préparatoire

1. Le segment préparatoire de la réunion s'ouvrira le lundi 10 octobre 2016, à 10 heures, au Radisson Blu Hotel & Convention Centre, à Kigali. Des informations sur l'inscription des participants, qui pourra se faire avant la réunion ou sur les lieux, figurent dans la note d'information à l'intention des participants affichée sur le portail de la réunion (<http://conf.montreal-protocol.org/meeting/mop/mop-28/SitePages/Home.aspx>) et dans la note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la vingt-huitième Réunion des Parties au Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.28/2, par. 3). Comme la réunion se déroulera pratiquement sans papier, les participants sont priés de se munir d'un ordinateur portable et des accessoires nécessaires pour pouvoir télécharger les documents de la réunion.

- a) **Déclaration(s) d'un (de) représentant(s) du Gouvernement rwandais**
- b) **Déclaration(s) d'un (de) représentant(s) du Programme des Nations Unies pour l'environnement**

2. Des allocutions de bienvenue seront prononcées par M. Vincent Biruta, Ministre rwandais des ressources naturelles, et par Mme Tina Birmpili, Secrétaire exécutive du Secrétariat de l'ozone représentant le Programme des Nations Unies pour l'environnement.

Point 2

Questions d'organisation

- a) **Adoption de l'ordre du jour du segment préparatoire**

3. L'ordre du jour provisoire du segment préparatoire, à examiner et adopter, figure dans la section I du document UNEP/OzL.Pro.28/1. Des renseignements détaillés sur les questions inscrites à l'ordre du jour du segment préparatoire sont présentés dans la note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la vingt-huitième Réunion des Parties au Protocole de Montréal, pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.28/2) et son additif (UNEP/OzL.Pro.28/2/Add.1).

b) Organisation des travaux

4. Comme de coutume, le segment préparatoire de la réunion sera coprésidé par les actuels coprésidents du Groupe de travail à composition non limitée, M. Paul Krajnik (Autriche) et M. Leslie Smith (Grenade). Ainsi qu'indiqué dans la note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la vingt-huitième Réunion des Parties au Protocole de Montréal, pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.28/2, par. 8), les coprésidents soumettront à la vingt-huitième Réunion des Parties une proposition sur la manière dont ses travaux peuvent être organisés.

Point 3

Questions administratives

a) Examen de la composition des entités relevant du Protocole de Montréal pour 2017

Membres du Comité d'application

5. Les participants au segment préparatoire devraient examiner la composition du Comité d'application de la procédure applicable en cas de non-respect du Protocole de Montréal et le processus de sélection des membres pour 2017. Des précisions concernant la composition et le processus de sélection sont fournies dans les documents ci-après :

- a) Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la vingt-huitième Réunion des Parties au Protocole de Montréal, pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.28/2, par. 9-12);
- b) Note du Secrétariat sur les projets de décision soumis à la vingt-huitième Réunion des Parties au Protocole de Montréal pour examen (UNEP/OzL.Pro.28/3, projet de décision XXVIII/[BB]).

Membres du Comité exécutif du Fonds multilatéral

6. Les participants au segment préparatoire devraient se pencher sur la composition du Comité exécutif du Fonds multilatéral et sur le processus de sélection des membres pour 2017. Des précisions concernant la composition et le processus de sélection sont fournies dans les documents ci-après :

- a) Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la vingt-huitième Réunion des Parties au Protocole de Montréal, pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.28/2, par. 13-16);
- b) Note du Secrétariat sur les projets de décision soumis à la vingt-huitième Réunion des Parties au Protocole de Montréal pour examen (UNEP/OzL.Pro.28/3, projet de décision XXVIII/[CC]).

Coprésidents du Groupe de travail à composition non limitée

7. Les participants au segment préparatoire devraient nommer les coprésidents du Groupe de travail à composition non limitée pour 2017. Des précisions concernant le processus de sélection sont fournies dans les documents ci-après :

- a) Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la vingt-huitième Réunion des Parties au Protocole de Montréal, pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.28/2, par. 17 et 18);
- b) Note du Secrétariat sur les projets de décision soumis à la vingt-huitième Réunion des Parties au Protocole de Montréal pour examen (UNEP/OzL.Pro.28/3, projet de décision XXVIII/[DD]).

b) Rapport financier du Fonds d'affectation spéciale et budgets du Protocole de Montréal

8. Les participants au segment préparatoire devraient examiner les informations fournies au sujet des rapports financiers et budgets du Fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal. Ces informations sont récapitulées dans les documents ci-après :

- a) Note du Secrétariat sur le projet de budget révisé pour 2016 et projets de budget du Fonds d'affectation spéciale pour le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone pour 2017 et 2018 (UNEP/OzL.Pro.28/4 et UNEP/OzL.Pro.28/4/Corr.1);
- b) Note du Secrétariat sur les rapports financiers des Fonds d'affectation spéciale pour la Convention de Vienne pour la protection de la couche d'ozone et le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone pour l'exercice financier 2015 (UNEP/OzL.Pro.28/4/Add.1);
- c) Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la vingt-huitième Réunion des Parties au Protocole de Montréal, pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.28/2, par. 19);
- d) Note du Secrétariat sur les projets de décision soumis à la vingt-huitième Réunion des Parties au Protocole de Montréal pour examen (UNEP/OzL.Pro.28/3, projet de décision XXVIII/[AA]).

Point 4**Rapport du Groupe de l'évaluation technique et économique sur les informations actualisées et nouvelles concernant les solutions de remplacement des substances qui appauvrissent la couche d'ozone (décision XXVII/4)**

9. Les participants au segment préparatoire devraient examiner le rapport final de l'équipe spéciale du Groupe de l'évaluation technique et économique sur les solutions de remplacement des substances qui appauvrissent la couche d'ozone, qui tient compte des observations et suggestions faites par les Parties et de toute information supplémentaire communiquée à l'équipe spéciale. Les documents ci-après sont à la disposition des participants pour les aider à examiner la question :

a) Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la vingt-huitième Réunion des Parties au Protocole de Montréal, pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.28/2, par. 20 à 24) et son additif (UNEP/OzL.Pro.28/2/Add.1, par. 7 à 10 et annexe I);

b) Rapport du Groupe de l'évaluation technique et économique (septembre 2016, volume I) : rapport de l'équipe spéciale, établi comme suite à la décision XXVII/4, présentant des informations supplémentaires sur les solutions de remplacement des substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Point 5**Rapport du Groupe de l'évaluation technique et économique sur l'évaluation des bienfaits pour le climat et des incidences financières pour le Fonds multilatéral correspondant à chacun des calendriers d'élimination de l'utilisation des hydrofluorocarbones qui figurent dans les propositions d'amendement (décision Ex.III/1).**

10. Les participants au segment préparatoire devraient examiner le rapport établi par le Groupe de l'évaluation technique et économique sur l'évaluation des bienfaits pour le climat et des incidences financières pour le Fonds multilatéral correspondant à chacun des calendriers d'élimination de l'utilisation des hydrofluorocarbones (HFC) qui figurent dans les propositions d'amendement en se basant sur la décision Ex.III/1 de la troisième Réunion extraordinaire des Parties. Les documents ci-après sont à la disposition des participants pour les aider à examiner la question :

a) Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la vingt-huitième Réunion des Parties au Protocole de Montréal, pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.28/2, par. 25 et 26) et son additif (UNEP/Pro.28/2/Add.1, par. 11 à 17 et annexe II);

b) Rapport du Groupe de l'évaluation technique et économique (septembre 2016, volume II) : rapport du groupe de travail, établi comme suite à la décision Ex.III/1, sur les bienfaits pour le climat et les coûts résultant de la réduction des hydrofluorocarbones dans le cadre de la Feuille de route de Doubaï.

Point 6**Feuille de route de Doubaï sur les hydrofluorocarbones (décision XXVII/1)**

11. Au titre de ce point de l'ordre du jour, les participants au segment préparatoire devraient recevoir des informations sur les progrès réalisés à la reprise de la trente-huitième réunion du Groupe de travail à composition non limitée, qui doit se tenir le 8 octobre 2016. L'ordre du jour de cette réunion correspond à la poursuite des débats menés au titre du point 4 de l'ordre du jour de la trente-huitième réunion du Groupe de travail à composition non limitée, suspendue en juillet 2016. Les Parties devraient décider de la voie à suivre en faisant fond sur les progrès accomplis et sur les résultats de la réunion. Les documents ci-après sont à la disposition des participants pour les aider à examiner la question :

a) Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention du Groupe de travail à composition non limitée des Parties au Protocole de Montréal à la reprise de sa trente-huitième réunion, pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.WG.1/resumed.38/2);

b) Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la vingt-huitième Réunion des Parties au Protocole de Montréal, pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.28/2, par. 27 à 30) et son additif (UNEP/OzL.Pro.28/2/Add.1, par. 4 à 6);

- c) Updated consolidation of the amendment proposals submitted by parties to the Montreal Protocol (État récapitulatif actualisé des propositions d'amendement présentées par les Parties au Protocole de Montréal) (UNEP/OzL.Pro.WG.1/resumed.38/INF/1-UNEP/OzL.Pro.28/INF/1 et UNEP/OzL.Pro.WG.1/resumed.37/INF/1-UNEP/OzL.Pro.WG.1/38/INF/1-UNEP/OzL.Pro.ExMOP/3/INF/1);
- d) Note d'information intitulée "Baselines: past practices and current challenges" (Données de référence : pratiques passées et défis actuels);
- e) Document présenté par la Nouvelle-Zélande sur le tableur pour calculer les niveaux de référence projetés de consommation de HFC dans les Parties visées à l'article 5 et les Parties non visées à l'article 5 »;
- f) Résumé actualisé des informations fournies par les Parties sur l'application du paragraphe 9 de la décision XIX/6 en vue de promouvoir le passage à des solutions de remplacement qui réduisent au minimum les impacts environnementaux (décision XXV/5, par. 3) : rapport du Secrétariat (UNEP/OzL.Pro.28/11);
- g) Informations communiquées par les Parties sur l'application de la décision XXVI/9 (UNEP/OzL.Pro.28/INF/3);
- h) Rapport du Groupe de l'évaluation technique et économique (septembre 2016, volume I) : rapport de l'équipe spéciale, établi comme suite à la décision XXVII/4, présentant des informations supplémentaires sur les solutions de remplacement des substances qui appauvrissent la couche d'ozone;
- i) Rapport du Groupe de l'évaluation technique et économique (septembre 2016, volume I) : rapport du groupe de travail, établi comme suite à la décision Ex.III/1, sur les bienfaits pour le climat et les coûts résultant de la réduction des hydrofluorocarbones dans le cadre de la Feuille de route de Doubaï.

Point 7

Questions relatives aux dérogations au titre des articles 2A à 2I du Protocole de Montréal

a) Demandes de dérogation pour utilisations essentielles pour 2017

12. Les participants au segment préparatoire devraient examiner la demande de dérogation présentée par la Chine pour utilisations essentielles de tétrachlorure de carbone pour le dosage des huiles, graisses et hydrocarbures dans l'eau pour 2017. Les documents ci-après sont à la disposition des participants pour les aider à examiner la question :

- a) Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la vingt-huitième Réunion des Parties au Protocole de Montréal, pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.28/2, par. 31 à 33);
- b) Note du Secrétariat sur les projets de décision soumis à la vingt-huitième Réunion des Parties au Protocole de Montréal pour examen (UNEP/OzL.Pro.28/3, sect. II, projet de décision XXVIII/[A]).

b) Demandes de dérogation pour utilisations critiques pour 2017 et 2018

13. Les participants au segment préparatoire devraient examiner les demandes de dérogation pour utilisations critiques de bromure de méthyle pour 2017 et 2018. Les documents ci-après sont à la disposition des participants pour les aider à examiner la question :

- a) Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la vingt-huitième Réunion des Parties au Protocole de Montréal, pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.28/2, par. 34 à 36) et son additif (UNEP/Pro.28/2/Add.1, par. 18 à 20);
- b) Rapport provisoire du Groupe de l'évaluation technique et économique (juin 2016, vol. 2);
- c) Rapport du Groupe de l'évaluation technique et économique (septembre 2016, volume III) : évaluation des demandes de dérogation pour utilisations critiques de bromure de méthyle pour 2016 et questions connexes.

Point 8**Cadre de l'étude sur la reconstitution du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal pour la période 2018-2020**

14. Les participants au segment préparatoire devraient examiner le cadre d'une étude destinée à évaluer les fonds requis pour la reconstitution du Fonds multilatéral pour la période 2018-2020 afin de permettre aux Parties visées au paragraphe 1 de l'article 5 du Protocole de se conformer aux dispositions du Protocole de Montréal. Le document ci-après est à la disposition des participants pour les aider à examiner la question : note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la vingt-huitième Réunion des Parties au Protocole de Montréal, pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.28/2, par. 37 et 38 et annexe I).

Point 9**Rapport du Groupe de l'évaluation technique et économique et du Groupe de l'évaluation scientifique sur l'analyse des écarts entre les concentrations atmosphériques observées de tétrachlorure de carbone et les données communiquées sur cette substance (décision XXVII/7)**

15. Les participants au segment préparatoire devraient examiner un rapport du Groupe de l'évaluation technique et économique et du Groupe de l'évaluation scientifique sur les conclusions d'une analyse des écarts entre les concentrations atmosphériques observées de tétrachlorure de carbone et les données communiquées sur cette substance. Les documents ci-après sont à la disposition des participants pour les aider à examiner la question :

- a) Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la vingt-huitième Réunion des Parties au Protocole de Montréal, pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.28/2, par. 39 à 41) et son additif (UNEP/OzL.Pro.28/2/Add.1, par. 23 à 26);
- b) Rapport du Groupe de l'évaluation technique et économique et du Groupe de l'évaluation scientifique (septembre 2016, volume IV) : rapport établi comme suite à la décision XXVII/7 : étude du manque de concordance concernant le tétrachlorure de carbone.

Point 10**Proposition tendant à créer un groupe de coordination spécial sur les normes (UNEP/OzL.Pro.WG.1/38/8, par. 92).**

16. Les participants au segment préparatoire devraient examiner plus avant le projet de décision soumis par la Chine sur les questions liées à la création d'un groupe de coordination spécial sur les normes internationales de sécurité applicables aux substances de remplacement, y compris les réfrigérants inflammables utilisés dans les produits et le matériel de réfrigération et de climatisation. Les documents ci-après sont à la disposition des participants pour les aider à examiner la question :

- a) Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la vingt-huitième Réunion des Parties au Protocole de Montréal, pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.28/2, par. 42 à 44);
- b) Note du Secrétariat sur les projets de décision soumis à la vingt-huitième Réunion des Parties au Protocole de Montréal pour examen (UNEP/OzL.Pro.28/3, sect. II, projet de décision XXVIII/[B]).

Point 11**Questions relatives au respect et à la communication des données : présentation et examen des travaux du Comité d'application de la procédure applicable en cas de non-respect du Protocole de Montréal, ainsi que des décisions recommandées par le Comité**

17. Les participants au segment préparatoire devraient examiner le rapport du Président du Comité d'application sur les questions intéressant le respect du Protocole par les Parties qui ont été examinées durant les cinquante-sixième et cinquante-septième réunions du Comité en 2016, notamment les projets de décision devant être soumis en vue de leur adoption éventuelle durant le segment de haut niveau. Les documents ci-après sont à la disposition des participants pour les aider à examiner la question :

- a) Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la vingt-huitième Réunion des Parties au Protocole de Montréal, pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.28/2, par. 45 et 46);

- b) Rapport du Secrétariat sur les données communiquées en application des articles 7 et 9 du Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone (UNEP/OzL.Pro.28/9 – UNEP/OzL.Pro/ImpCom/57/2);
- c) Rapport du Comité d'application de la procédure applicable en cas de non-respect du Protocole de Montréal sur les travaux de sa cinquante-sixième réunion (UNEP/OzL.Pro/ImpCom/56/4).

Point 12

Composition du Groupe de l'évaluation technique et économique

18. Les participants au segment préparatoire devraient examiner les propositions soumises par les Parties concernant les nominations au Groupe et à ses comités des choix techniques, en tenant compte des observations faites par les Parties à la trente-huitième réunion du Groupe de travail à composition non limitée, au cours de laquelle il a été souligné qu'il fallait dans la sélection et la nomination des membres tenir compte des compétences requises et assurer un équilibre équitable entre les régions et les sexes.

19. Les documents ci-après sont à la disposition des participants pour les aider à examiner la question :

- a) Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la vingt-huitième Réunion des Parties au Protocole de Montréal, pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.28/2, par. 47 à 50) et son additif (UNEP/OzL.Pro.28/2/Add.1, par. 27 à 30);
- b) Rapport du Groupe de l'évaluation technique et économique (juin 2016, volume 1) : rapport d'activité, annexe I (composition et administration du Groupe de l'évaluation technique et économique et de ses comités des choix techniques) et annexe 2 (matrice des compétences nécessaires);
- c) Rapport du Groupe de l'évaluation technique et économique (juin 2016) : rapport d'activité, volume 1, rectificatif.

Point 13

Questions relatives à l'élimination des hydrochlorofluorocarbones (décision XXVIII/5)

20. Les participants au segment préparatoire souhaitent peut-être examiner plus avant les questions liées à la poursuite de l'utilisation des hydrochlorofluorocarbones (HCFC) au-delà des dates d'élimination définitive pour le cas où des propositions pertinentes seraient soumises par les Parties en vue d'une décision. Le document ci-après est à la disposition des participants pour les aider à examiner la question : note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la vingt-huitième Réunion des Parties au Protocole de Montréal, pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.28/2, par. 51-54).

Point 14

Disponibilité de halons récupérés, recyclés ou régénérés (décision XXVI/7)

21. Les participants au segment préparatoire souhaitent peut-être examiner les questions de disponibilité de halons récupérés, recyclés ou régénérés pour les utilisations encore nécessaires dans la lutte contre l'incendie, en particulier dans l'aviation civile, et pour le cas où des propositions seraient soumises par les Parties en vue d'une décision. Le document ci-après est à la disposition des participants pour les aider à examiner la question : note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la vingt-huitième Réunion des Parties au Protocole de Montréal, pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.28/2, par. 55 à 57).

Point 15

Questions diverses

22. Les Parties devraient examiner toute question de fond supplémentaire soulevée lors de l'adoption de l'ordre du jour (UNEP/OzL.Pro.28/2, par. 58).

II. Segment de haut niveau (13 et 14 octobre 2016)

Point 1

Ouverture du segment de haut niveau

23. Le segment de haut niveau de la réunion s'ouvrira le jeudi 13 octobre 2016 à 10 heures (UNEP/OzL.Pro.28/2, par. 59).

- a) **Déclaration(s) d'un (de) représentant(s) du Gouvernement rwandais**
- b) **Déclaration d'un (de) représentant(s) du Programme des Nations Unies pour l'environnement**
- c) **Déclaration du Président de la vingt-septième Réunion des Parties au Protocole de Montréal**

24. Des déclarations liminaires seront prononcées par le représentant du Gouvernement rwandais, le Directeur exécutif du Programme des Nations Unies pour l'environnement, M. Erik Solheim, et la Présidente du Bureau de la vingt-septième Réunion des Parties, Mme Lucie Desforges (Canada) (UNEP/OzL.Pro.28/2, par. 60).

Point 2

Questions d'organisation

- a) **Élection du Bureau de la vingt-huitième Réunion des Parties au Protocole de Montréal**

25. La vingt-huitième Réunion des Parties devra élire un président, trois vice-présidents et un rapporteur sur la base du principe de roulement régional convenu par les Parties. Le Président devrait être élu parmi le groupe des États d'Afrique et le rapporteur parmi le groupe des États d'Europe occidentale et autres États. Les Parties devraient également élire trois vice-présidents, un pour chacun des groupes suivants : États d'Amérique latine et des Caraïbes; États d'Asie et du Pacifique; États d'Europe orientale. Des informations concernant cette question sont fournies dans les documents suivants :

- a) Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la vingt-huitième Réunion des Parties au Protocole de Montréal, pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.28/2, par. 61);
- b) Article 21 du règlement intérieur des réunions des Parties au Protocole de Montréal.

- b) **Adoption de l'ordre du jour du segment de haut niveau de la vingt-huitième Réunion des Parties au Protocole de Montréal**

26. Les Parties seront saisies, pour adoption, de l'ordre du jour du segment de haut niveau de la vingt-huitième Réunion. Des informations concernant cette question sont fournies dans les documents suivants :

- a) Ordre du jour provisoire (UNEP/OzL.Pro.28/1, sect. II);
- b) Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la vingt-huitième Réunion des Parties au Protocole de Montréal, pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.28/2, par. 62);

- c) **Organisation des travaux**

27. Le Président proposera l'organisation des travaux qui sera soumise à l'examen des Parties et dont elles conviendront, ainsi qu'indiqué dans la note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la vingt-huitième Réunion des Parties au Protocole de Montréal, pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.28/2, par. 63).

- d) **Pouvoirs des représentants**

28. Les pouvoirs des représentants, ainsi que les noms des suppléants et des conseillers, doivent être soumis au Secrétaire exécutif de la réunion si possible 24 heures au plus tard après l'ouverture de cette dernière. Le Bureau de la réunion examinera les pouvoirs et fera rapport à la réunion. Des informations concernant cette question sont fournies dans les documents suivants :

- a) Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la vingt-huitième Réunion des Parties au Protocole de Montréal, pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.28/2, par. 64);
- b) Articles 18 et 19 du règlement intérieur des réunions des Parties au Protocole de Montréal.

Point 3

Exposés des groupes d'évaluation sur l'avancement de leurs travaux et toute nouvelle question

29. Au titre du point 3, les groupes d'évaluation feront un exposé sur les progrès accomplis dans leurs travaux et s'agissant de toute nouvelle question. Des informations concernant cette question sont fournies dans la note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la vingt-huitième Réunion des Parties au Protocole de Montréal, pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.28/2, par. 65).

Point 4

Exposé du Président du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sur les travaux du Comité exécutif, du secrétariat du Fonds multilatéral et des organismes d'exécution du Fonds

30. Au titre du point 4, le Président du Comité exécutif du Fonds multilatéral présentera aux Parties un rapport sur les décisions prises durant la réunion du Comité et les travaux entrepris par le secrétariat du Fonds multilatéral et les organismes d'exécution du Fonds depuis la vingt-septième Réunion des Parties, tenue en novembre 2015. Des informations concernant cette question sont fournies dans les documents suivants :

- a) Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la vingt-huitième Réunion des Parties au Protocole de Montréal, pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.28/2, par. 66);
- b) Rapport du Comité exécutif du Fonds multilatéral pour l'application du Protocole de Montréal à la vingt-huitième Réunion des Parties (UNEP/OzL.Pro.28/10).

Point 5

Déclarations des chefs de délégation et débat sur les principales questions

31. Au titre du point 5, le Secrétariat prévoit d'organiser deux sessions de tables rondes ministérielles, dont l'une se tiendra le 13 octobre et l'autre le 14 octobre 2016. Les discussions porteront sur les questions en suspens devant être examinées dans le cadre des négociations et sur les moyens d'assurer à tous des avantages alors que les Parties se rapprochent d'un accord portant sur un amendement relatif aux HFC afin d'éliminer progressivement la production et la consommation de ces substances au titre du Protocole de Montréal.

32. À l'issue des tables rondes, les chefs de délégation seront invités à faire des déclarations. Dès le premier jour du segment préparatoire, le Secrétariat commencera à enregistrer les demandes d'intervention et à établir la liste des orateurs sur la base de ces demandes. Des informations supplémentaires concernant le point 5 sont fournies dans la note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la vingt-huitième Réunion des Parties au Protocole de Montréal, pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.28/2, par. 67 et 68).

Point 6

Rapport des coprésidents du segment préparatoire et examen des décisions qu'il est recommandé à la vingt-huitième Réunion des Parties d'adopter

33. Au titre du point 6, les coprésidents du segment préparatoire présenteront un résumé des débats ainsi que les décisions recommandées pour adoption au segment de haut niveau. Des informations concernant cette question sont fournies dans la note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la vingt-huitième Réunion des Parties au Protocole de Montréal, pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.28/2, par. 69).

Point 7

Dates et lieu de la vingt-neuvième Réunion des Parties au Protocole de Montréal

34. La vingt-neuvième Réunion des Parties au Protocole de Montréal se tiendra simultanément (ou parallèlement) à la douzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention de Vienne. Les Parties souhaiteront peut-être prendre une décision concernant les dates et le lieu de ces réunions.

35. Des informations concernant cette question sont fournies dans la note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la vingt-huitième Réunion des Parties au Protocole de Montréal, pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.28/2, par. 70).

Point 8

Questions diverses

36. Les Parties devraient examiner toute question de fond supplémentaire qui aura été convenue lors de l'adoption de l'ordre du jour (UNEP/OzL.Pro.28/2, par. 71).

Point 9

Adoption de décisions par la vingt-huitième Réunion des Parties au Protocole de Montréal

37. Les Parties devraient adopter des décisions au titre du point 9. Des informations concernant cette question sont fournies dans les documents suivants :

- a) Note du Secrétariat sur les questions portées à l'attention de la vingt-huitième Réunion des Parties au Protocole de Montréal, pour examen et information (UNEP/OzL.Pro.28/2, par. 72);
- b) Note du Secrétariat sur les projets de décision soumis à la vingt-huitième Réunion des Parties au Protocole de Montréal pour examen (UNEP/OzL.Pro.28/3).

Point 10

Adoption du rapport

38. Les Parties devraient adopter le projet de rapport de la réunion le vendredi 14 octobre 2016.

Point 11

Clôture de la réunion

39. La clôture de la vingt-huitième Réunion des Parties au Protocole de Montréal devrait être prononcée le vendredi 14 octobre 2016.
